

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



07082485

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le

01 JUIN 2007

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/06/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0432.781.534

Dénomination

(en entier)

BOULANGERIE-PÂTISSERIE DU NORD

Forme juridique SOCIÉTÉ PRIVÉE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Siège Chaussée de Renaix, 85 7500 TOURNAI

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS - RENUMÉROTATION DU SIÈGE SOCIAL

D'un procès-verbal dressé par le Notaire Albert LOIX, de résidence à Tournai, le 31 mai 2007, en cours d'enregistrement, il résulte que l'assemblée générale des actionnaires de la Société Privée à Responsabilité Limitée «Boulangerie Pâtisserie du Nord», ayant son siège social à 7500 Tournai, Chaussée de Renaix, 85 immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 432 781.534, a pris à l'unanimité des associés les résolutions suivantes :

- 1°)- Modification du numéro du siège social lequel est désormais établi à 7500 Tournai, Chaussée de Renaix, 93 en lieu et place du numéro 85 suite à la renumérotation des rues de la Ville de Tournai.
- 2°)- Suppression de la valeur nominale des parts sociales.
- 3°)- Expression du capital en euros
- 4°)- Augmentation de capital à concurrence de sept euros nonante cents (7,99 €) pour le porter de dix huit mille cinq cent nonante deux euros un cent à dix huit mille six cents euros (18.600,00 €), sans création de parts sociales nouvelles, par incorporation au capital d'une somme de sept euros nonante neuf cents (7,99 €) prélevée sur les bénéfices reportés de la société
- 5°)- Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.
- 6°)- Refonte des statuts en vue de les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter aux dispositions nouvelles du Code des sociétés
- 7°)- Pouvoirs conférés au gérant pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME DELIVRE AVANT ENREGISTREMENT
EN VUE DE SON DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Déposé en même temps : Expédition et statuts coordonnés

Albert LOIX NOTAIRE